

**REUNION de CONSEIL MUNICIPAL
du Jeudi 9 Mars 2017 à 20 h 30**

Excusés :

- Alexandra ROMAIN procuration à Renée MOUGIN
- Raymond MICHEL procuration à Christine MARGUET
- Isabelle CAILLE-L'ETIENNE procuration à Gilles CRETENET
- Jean-Paul JOURNOT procuration à Thierry BERNARDIN

soit 23 présences physiques et 4 procurations = 27 votants.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut légalement délibérer. Mme le maire ouvre donc la séance ordinaire du Conseil Municipal du jeudi 9 mars 2017.

Secrétaire de séance : Gilles CRETENET.

Mme le Maire commence par soumettre au vote le compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 23 novembre 2016 qui n'amène aucune remarque particulière.

VOTE

POUR = 27

CONTRE = 0

ASTENTION = 0

Avant de passer à l'ordre du jour, Mme le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point concernant le transfert des documents d'urbanisme à l'intercommunalité.

VOTE

POUR = 27

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

ORDRE DU JOUR – session ordinaire

1°) Demande de subvention auprès du SYDED

Des travaux de création d'un réseau d'éclairage public sont prévus Rue du Général de Gaulle. Le montant de ces travaux s'élève à 25.056,42 € TTC. Un dossier de demande de subvention auprès du SYDED (Syndicat mixte d'énergie du Doubs) sera déposé. La subvention sollicitée pourrait s'élever à 9.438 € (soit 45,2 % du montant HT des travaux).

VOTE

POUR = 27

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

2°) Convention d'hébergement des élèves de CM2 à la cantine du Collège

Il convient de renouveler la convention qui lie la Commune au Collège Jean-Claude Bouquet « Val de Morteau – Site de Villers Le Lac » pour l'hébergement des élèves de CM2 à la restauration scolaire.

A noter : le nombre plus important d'élèves acceptés.

Année scolaire 2015/2016 = 25 élèves + les accompagnants.

Année scolaire 2016/2017 = 32 élèves + les accompagnants.

Cette convention est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2017 pour trois années civiles.

VOTE

POUR = 27

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

3°) Contrat pour l'entretien des bouches et poteaux d'incendie

Pour faire suite au renouvellement du contrat d'affermage liant Gaz et Eaux au Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut-Plateau du Russey, la commune doit signer un nouveau contrat de prestation de services pour l'entretien et la vérification des bouches et poteaux d'incendie situés sur son territoire.

Le nouveau contrat était joint à la convocation.

VOTE

POUR = 27

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

4°) Adhésion à l'Agence Technique Départementale (AD@T)

Jusqu'au 31 mars 2017, le Département assure gratuitement l'assistance informatique des communes (logiciels nécessaires à la gestion locale : budget, facturation, élections, cimetières...). Les modalités actuelles de cette assistance ne répondent plus au cadre légal. C'est pourquoi, le Département du Doubs a décidé à l'unanimité lors de sa séance du 26 septembre 2016 de créer, avec les Communes, une Agence départementale qui apportera une assistance technique, juridique ou financière aux collectivités territoriales qui le demanderont.

La cotisation d'adhésion sera calculée au prorata du nombre d'habitants de la collectivité. Pour Villers Le Lac, ce sera : 2.989,60 €, ce qui correspond à une contribution annuelle de 100 € + une cotisation de 0.06 € par habitant.

VOTE

POUR = 26

CONTRE = 0

ABSTENTION = 1

5°) Convention de servitudes entre la Commune et ENEDIS

ENEDIS (ex. ERDF) doit effectuer des travaux d'enfouissement d'un réseau basse tension afin de permettre l'alimentation d'une borne de fibre optique.

Ces travaux consistent à enfouir un câble basse tension ainsi qu'un coffret sur une parcelle de terrain communal.

La commune doit donc donner son accord pour la réalisation de ce projet sur sa propriété, en signant une convention de servitudes qui n'entraîne aucune compensation financière.

VOTE

POUR = 27

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

6°) Bail à ferme : FAIVRE-PIERRET Cyril

Pour ce point, Henri FAIVRE-PIERRET quitte la séance, en raison de son proche lien de parenté avec le bénéficiaire de ce bail à ferme (26 votants).

Le contrat « bail à ferme » qui liait la commune à M. Bernard FAIVRE-PIERRET est arrivé à échéance le 31 décembre 2016. Il convient donc de le renouveler.

Ce bail concerne les parcelles cadastrées section C n° 231 et C n° 924.

M. Bernard FAIVRE-PIERRET demande de profiter de ce renouvellement pour transférer ce contrat au nom de son associé M. Cyril FAIVRE-PIERRET avec qui il a créé le « GAEC des Pommiers ».

Le bail sera renouvelé pour 9 ans. Le prix du fermage repart sur la base du dernier loyer versé en 2016 soit : 153,41 €.

VOTE

POUR = 23

CONTRE = 0

ABSTENTION = 3

7°) Location de l'appartement situé à l'Ecole des Bassots

Depuis le départ de Claude SCALABRINO l'appartement situé au-dessus de l'école des Bassots est vacant. Mme Marie-Madeleine CAILLE-L'ETIENNE a fait acte de candidature pour cet appartement. Son dossier a été retenu.

Un bail doit donc être signé avec cette personne qui accepte de prendre le logement à compter du 25 mars 2017.

Le loyer proposé est de 550 €/mois hors charges.

VOTE (26 votants : Isabelle CAILLE-L'ETIENNE ayant demandé à Gilles CRETENET de ne pas se prononcer sur ce point qui concerne sa maman)

POUR = 26

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

8°) Achat d'une parcelle boisée

La famille DUBOURGEOIS vend une parcelle boisée cadastrée section B n° 102 d'une superficie de 1ha09a85ca, sur laquelle se trouve le chemin d'accès au belvédère des bassins du Doubs.

Il apparait donc très opportun pour la Commune de se porter acquéreur.

Le prix de cette parcelle a été estimé à 17.000 € par M. ROY, expert forestier reconnu.

Après rencontre et discussion avec les propriétaires, ces derniers proposent de céder cette parcelle à la Commune au prix de 21.000 €.

Etant donné l'opportunité qui est donnée à la commune de devenir propriétaire du chemin qui mène au belvédère, ce prix de 21.000 € est correct.

VOTE

POUR = 24

CONTRE = 1

ABSTENTION = 2

9°) Travaux rue de la Forêt : choix de l'entreprise

Un appel d'offres a été réalisé pour les travaux d'eaux pluviales et d'aménagement de voirie sur la rue de la Forêt.

Les offres devaient être remises pour le 28 février 2017 et l'ouverture des plis a eu lieu le 1^{er} mars 2017.

Trois entreprises ont répondu à cet appel d'offres :

- Ets BONNEFOY de Saône = 485.340,30 € HT
- Ets VERMOT de Gilley = 468.252,70 € HT
- Ets COLAS de Dannemarie Sur Crête = 479.743,78 € HT

Après contrôle et étude de ces offres par le Cabinet ANDRE (cabinet d'études), il apparaît que c'est l'Ets VERMOT de Gilley qui propose l'offre économiquement la plus avantageuse.

Mme le Maire propose donc que l'Ets VERMOT de Gilley soit retenue pour réaliser les travaux d'eaux pluviales et d'aménagement de voirie : rue de la Forêt.

Henri FAIVRE-PIERRET précise par ailleurs, que c'est également l'Ets VERMOT qui a été retenu par la CCVM pour les travaux d'assainissement et par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut-Plateau du Russey pour les travaux d'eau potable. Si l'Ets VERMOT est également retenue par la Commune : une seule entreprise interviendra sur ces travaux ce qui facilite le suivi du chantier.

VOTE

POUR = 27

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

10°) Suppressions et créations de postes

Afin de permettre l'avancement en grade de plusieurs agents, il convient de supprimer les postes sur les grades qu'ils occupent actuellement pour créer ensuite les postes sur les grades auxquels ils peuvent prétendre.

13 agents peuvent prétendre cette année à un avancement de grade, ce qui entraîne la suppression :

- de 2 postes d'ATSEM principal de 2^{ème} classe
- d'un poste d'agent social

- d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
- d'un poste de chef de service de police municipale
- d'un poste de technicien
- d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- d'un poste d'adjoint technique
- de 4 postes d'agent de maitrise

puis la création :

- de 2 postes d'ATSEM principal de 1^{ère} classe
- d'un poste d'agent social principal de 2^{ème} classe
- d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe
- d'un poste de chef de service de police municipale principal de 2^{ème} classe
- d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe
- d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- de 4 postes d'agent de maitrise principal.

VOTE

POUR = 27

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

11°) Validation des commissions urbanisme des 29 novembre 2016 et 10 janvier 2017.

Chaque conseiller municipal a pu prendre connaissance des comptes rendus de ces deux commissions.

VOTE

POUR = 27

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

12°) Transfert des documents d'urbanisme à l'intercommunalité

Le 24 juin 2014, le Conseil Municipal avait délibéré pour le refus du transfert des documents d'urbanisme à la CCVM.

Ce refus était motivé par le souhait de la commune de garder la maitrise du développement urbain qui est un enjeu primordial.

Malgré cette 1^{ère} délibération prise le 24 juin 2014, les communes doivent avant le 24 mars 2017 reprendre une nouvelle délibération qui confirme ce choix. Cette démarche est purement administrative et ne change en rien la décision prise en 2014.

VOTE

POUR = 27

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

13°) Débat sur les orientations budgétaires

Introduction de Mme le Maire :

« Le débat d'orientations budgétaires est une obligation légale qui fixe les grandes lignes budgétaires pour l'année à venir. Il doit avoir lieu en conseil municipal dans les 2 mois qui précèdent le budget primitif 2017. Notre budget sera soumis au vote le mercredi 29 mars 2017.

Les collectivités locales sont associées à l'effort de redressement des finances publiques. Pour Villers Le Lac en 2017, ce sont 55.000€ de recettes en moins et 47 à 50.000€ de charges en plus. Notre budget sera donc diminué de 100.000€.

Le débat d'orientations budgétaires est essentiel, il constitue la 1^{ère} étape qui permet l'élaboration du budget primitif.

Je profite de ce conseil municipal pour remercier vivement les rapporteurs des commissions qui ont eu la tâche délicate de lister les projets mais surtout de les chiffrer. Le travail en commission est encore plus précieux en période budgétaire.

Les projets pour 2017 et les années suivantes seront axés principalement sur la rénovation et l'entretien des bâtiments communaux et des routes. Cette année notre plus grosse dépense sera la Rue de la Forêt. Nous ne pouvons pas y échapper, c'est une dépense indispensable réalisée conjointement avec la CCVM et le Syndicat des Eaux par souci d'économie et d'efficacité.

Bâtiments et assainissement sont nos plus importantes dépenses. Depuis 3 ans, nous suivons un agenda, guidé par les diagnostics PMR et énergétiques, sans oublier la sécurité.

Nous procédons par étape, mais nous nous appliquons à ne pas nous disperser dans les travaux mais plutôt à revoir à fond chaque bâtiment, chaque route.

Nous offrons à nos concitoyens des services de qualité, mais comme beaucoup de services publics bien gérés, ils sont déficitaires.

Nous continuerons d'apporter notre soutien aux différentes associations qui animent la vie locale.

Les budgets locaux doivent hélas intégrer les conséquences de la réduction drastique des dotations de l'état et des nouvelles dépenses obligatoires. Il nous faudra décortiquer chaque demande de commission en réunion de finances, trouver des pistes pour augmenter nos recettes. La commission finances n'a aucun pouvoir décisionnaire, mais elle va proposer un budget qui sera soumis à votre approbation.

Je vais à présent passer la parole aux rapporteurs de commission qui vont nous présenter leurs demandes. »

PRESENTATION DES DIFFERENTES COMMISSIONS

Commission Affaires Scolaires par Dominique INGLADA

Crédits habituels alloués aux différentes écoles (total = 21.375 €)

- primaire centre = 12.700 €
- maternelle centre = 4.650 €
- maternelle Genevriers = 2.250 €
- primaire Bassots = 1.775 €

Crédits transports (total = 4.400 €)

- primaire centre = 3.000 €
- maternelle centre = 600 €
- maternelle Genevriers = 300 €
- primaire Bassots = 500 €

A noter que la commune prend à sa charge les frais relatifs à l'apprentissage de la natation (transports + entrées piscine) ; tous les frais de maintenance des photocopieurs et des consommables pour les imprimantes ainsi qu'un spectacle de Noël.

Projets 2017 :

- tableaux numériques = 13.380 € (fin de l'équipement de l'école du centre)
- changement de 6 ordinateurs maternelle centre = 3.500 €
- changement de 4 ordinateurs Genevriers et Bassots = 2.400 €
- une classe mobile de 12 tablettes = 5.000 €
- mobilier scolaire, équipement de 2 classes = 7.600 €
- divers matériel (chaises évolutives, table adaptée, vidéoprojecteur, piste graphique...) = 1.550 €

Commission Bâtiments – Cimetières – Energie par Gilbert BOLE

Projets 2017 :

- Club de l'Age d'Or (fenêtres, digicode, plafond, lave-vaisselle, cuisine...) = 96.231 €
- MJC (digicode) = 3.488 €
- Grand gymnase (plusieurs portes, douche, wc...) = 27.130 €
- Petit gymnase (sol) = 28.212 €
- Mairie (toit, rampe, parkings...) = 119.614 €
- Cantine centre (toilettes) = 1.608 €
- Cimetière des Côtes (hydrofuge des columbariums) = 1.051 €
- Cimetière du Chauffaud (1 columbarium) = 5.300 €
- Maison médicale (mise aux normes accès PMR) = 3.508 €
- Mur derrière centre culturel = 5.163 €
- Résidence « ancienne Douane » (parois douche, prises électriques) = 2.669 €

- Ateliers municipaux (divers travaux) = 1.500 €
- Eglise du centre (parafoudre) = 698 €
- WC publics Chaillexon = 6.000 €
- Ecole du centre (finition changement fenêtres, réparation toit terrasse maternelle) = 67.761 €
- Révision des extincteurs = 437 €

Commission Circulation – Sécurité par Philippe SURDOL

Projets 2017 :

- Peinture routière + marquage = 12.000 €
- Divers panneaux de signalisation, miroirs, jallons... = 10.000 €
- Barrières de sécurité (Les Pargots, route des Combes, le Chauffaud, rue des Côtes, rue Bellevue) = 22.250 €
- Aménagements divers (rond-point ATAC ; séparateurs de chaussée devant Le Mélyss, au rond-point du Collège et aux Terres Rouges ; chemin piétons entre rue Souvenir Français et N. Bavoux...) = 21.920 €
- Vidéo protection ; entretien radar Police Municipale ; radar pédagogique = 6.310 €
- Aménagements circulation suite à l'étude du Cabinet VERDI (trottoirs route des Fins, abri bus...) = 42.000 €.

Commission Environnement – Cadre de vie par Jacques DROMARD

Projets 2017 :

- Décorations de Noël = 4.070 €
- Aménagement abords du terrain multisports des Vergers = 9.369 €
- Aménagement devant columbarium du cimetière des Côtes = 2.106 €
- Aménagement jardin de la résidence « ancienne Douane » = 2.090 €
- Mise en peinture du transformateur en face de la Mairie = 2.600 €

Commission Forêts par Roland MICHEL

- Frais de garderie = 3.500 €
- Prévisions programme de travaux
 - o Fonctionnement = 1.200 €
 - o Investissement = 2.290 € (+ 3.960 € de report)
- Prévisions de recettes
 - o Ventes diverses = 66.305 €

Commission Information – Site Internet : en l'absence d'Alexandra ROMAIN, je vais vous présenter les prévisions de cette commission

- Bulletin municipal (impression + distribution) = 5.750 €

- Site Internet (hébergement, mises à jour) = 820 €
- Etude pour un nouveau logo = 250 €

Commission Matériel par François VILLIER

Projets 2017 :

- Autolaveuse = 3.498 €
- Débroussailleuse = 810 €
- Renouvellement du véhicule C15 = 10.000 €
- Distributeur d'huile = 1.134 €
- Saleuse = 21.600 € (reprise de l'ancienne environ 3.000 €)
- Bâche de récupération des eaux pluviales = 3.000 €
- Station de lavage : non chiffrée

Commission Sports – Culture – Jeunesse par Pascal ROUGNON

Projets 2017 :

- Subventions aux associations = 43.013 € (+ 5.290 € de réserve)
- Travaux de réfection de la piste d'athlétisme = 28.437 €
- Entretien pelouse du stade d'honneur = 5.688,48 €
- Renforcement des zones de 6m stade d'honneur = 29.500,85 €
- Travaux sur stade stabilisé = 2.262,00 €
- Gazon synthétique sur terrain multisports de La Griotte = 6.715,20 €
- Aménagement zones de jeux « Pétanque et Lyonnaise » = participation communale de 5.000 €
- Spectacle de Noël pour les enfants scolarisés à Villers Le Lac = 2.000 €
- Location d'un conteneur pour entrepôt des canoë-kayak = 1.520 €

Commission Urbanisme par Henri FAIVRE-PIERRET

Pour mémoire, en 2016, nous avons réalisé pour 458.000 € de travaux alors que nous avons inscrit 733.000 € au budget, soit 275.000 € de travaux non réalisés.

De plus, nous avons eu pour 157.222 € de travaux imprévus, essentiellement dus à l'orage du 25 juin 2017.

La commission urbanisme du 7 février 2017 a mis à jour l'inventaire des travaux et à défini quelques priorités.

Tout d'abord priorité « A+ » aux travaux déjà commandés ou incontournables car effectués en partenariat avec la CCVM ou le Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut-Plateau du Russey pour un montant de 946.570 €.

Puis priorité « A » aux travaux jugés les plus urgents pour 173.100 €.

Ces travaux classés en priorité A+ et A sont :

- PATA = 70.000 €

- Rue de la Forêt = 600.000 € (eaux pluviales, voirie, maîtrise d'œuvre)
- Route du Cerneux-Billard = 55.786 €
- Rénovation éclairage public rue du Général de Gaulle = 25.050 €
- Route menant à FFB = 16.917 €
- Renforcement de 160ml de voirie au Pissoux = 8.854 €
- Trottoirs rue de Combe la Fève = 7.933 €
- Travaux d'eaux pluviales sous Evasion Tonique aux Vergers = 21.118 €
- Trottoirs au bout du pont = 24.700 €
- Place Droz-Bartholet (partiellement) = 111.100 €
- Diverses factures de travaux 2016 mais qui ont été payées en 2017.

Mme le Maire passe ensuite la parole à Claude BINETRUY, adjoint en charge des finances pour qu'il clôture cette présentation :

« Les écarts entre prévisions e réalisations tiennent au système comptable. Par exemple, les virements du compte de fonctionnement au compte d'investissement sont budgétés mais ne sont pas comptabilisés. Un des crédits souscrits en 2016 n'a, pour des raisons indépendantes de notre volonté, été débloqué qu'en 2017 d'où une recette non comptabilisée. Ce qu'il faut retenir c'est le solde de 445.000 € du budget général, reporté en 2017, et de 67.000 € du budget bois.

Les prévisions budgétaires pour l'exercice 2017 en fonctionnement devraient permettre de dégager un excédent à porter au budget investissement, mais de façon réduite par rapport à 2016. En effet, nous aurons à subir les décisions gouvernementales qui réduisent notre dotation de 55.000 € environ, comme toutes ces années passées. Seule consolation, c'est la dernière baisse annoncée par l'actuel gouvernement.

Autre charge nouvelle à absorber : la cotisation au fonds de péréquation intercommunal qui était jusqu'à présent prise en charge par la CCVM qui, devant l'ampleur de la hausse annoncée, ne peut que mettre en place une répercussion sur les Communes membres. Pour Villers Le Lac : entre 47 et 50.000 €

A l'écoute des différents rapports des commissions, vous avez bien compris que nous devons malgré tout continuer d'investir pour le bien de nos concitoyens, dans de nombreux domaines et ce, malgré la baisse des dotations.

Au 1^{er} janvier, les chiffres comptables faisaient ressortir une dette totale de 4.772.000 €. Ce chiffre aurait dû être plus élevé de 200.000 € en raison du prêt signé mais non débloqué. La dette globale est donc de 4.972.000 €. Cette somme représente environ 1.030 €/habitant.

Un autre chiffre plus parlant et plus « vrai », c'est que nous pourrions rembourser « théoriquement » cette somme en 4 ans si nous ne faisons aucun

investissement durant ce laps de temps ; sachant que les consignes de bonne gestion disent que cette durée, pour être dans le vert, doit être inférieure à 8 ans : le résultat est favorable pour notre Commune.

Actuellement le taux moyen de nos encours de crédit ressort à 2.75 %/an. Un chiffre qui me semble également favorable pour notre budget.

Dans ce contexte, si vous en êtes d'accord, il sera proposé de recourir de nouveau à l'emprunt pour financer une partie de nos investissements en complément de nos fonds propres et des subventions auxquelles nous aurons droit. Ce refinancement serait limité de façon idéale au remboursement de la part de capital réalisée au cours de l'année 2017 afin de ne pas augmenter notre encours et de garder des possibilités d'emprunt sur les années futures.

Il sera également proposé la hausse (limitée) de nos taux de taxes, de façon à absorber la charge supplémentaire liée au remboursement de ce ou des nouveaux emprunts.

Pour mémoire, nous n'avons à ce jour augmenté que de 1% ces taxes en 2015 et rien en 2016. Par contre, nous avons procédé à de belles réalisations d'investissement au cours de ces exercices.

Au vu de tous ces éléments, la commission finances se réunira le jeudi 16 mars 2017 pour établir une proposition de budget 2017 équilibré afin de le soumettre à Mme le Maire puis au vote du Conseil Municipal lors de la réunion du mercredi 29 mars 2017. »

13°) Questions diverses

Aucune question n'a été déposée.

Mme le Maire informe les membres de la date retenue pour l'organisation de la « Journée de l'environnement » = samedi 13 mai 2017.

La séance est levée à 22 h 25.